

# PRÊT D'HONNEUR CROISSANCE

## À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif s'adresse aux entreprises installées sur le territoire de l'agglomération du GrandAngoulême créées ou reprises depuis au minimum 2 ans et au maximum 7 ans.

Les entreprises individuelles ne peuvent pas bénéficier de cette aide.

## FONCTIONNEMENT

Les activités doivent relever des secteurs de :

- > l'industrie
- > l'artisanat
- > services
- > commerce de gros
- > numérique
- > transition écologique

La notion d'innovation ou de rareté sur le territoire sera une donnée déterminante dans l'appréciation du dossier.

Le montant du prêt est compris entre 10 000 et 40 000 euros. Il est couplé à un prêt bancaire au moins égal au montant du prêt d'honneur.

La procédure pour déposer un dossier est la suivante :

- > compléter un dossier de demande de prêt d'honneur qui détaille l'entreprise, le projet, le dossier financier et prévisionnel
- > présenter le dossier à un comité d'agrément
- > si le dossier est accepté : déblocage du prêt, suivi et parrainage du projet par Initiative Charente



## CONTACT

Maison de l'entreprendre  
05 16 53 02 30  
entreprendre@grandangouleme.fr

## LES MOYENS

### D'ENTREPRENDRE

1.

**ADEL**

**TPE 16**

### À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif financé en partie par GrandAngoulême s'adresse aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur l'agglomération et qui ont une clientèle de particuliers.

Sont exclus de cette aide : les pharmacies, les métiers de la santé, les professions libérales, les métiers du tourisme, ainsi que les bars, les « snacks » ou les restaurants dans les communes de plus de 3000 habitants\*.

\*Hors quartiers prioritaires de la ville : La Grande Garenne, La Grand Font, Ma Campagne, le Champ de Manœuvre et l'étang des Moines.

### FONCTIONNEMENT

Pour démarrer votre activité, GrandAngoulême propose une aide qui peut financer tout ou partie des investissements suivants :

- > Aménagement intérieur ;
- > Premier véhicule ;
- > Rénovation de vitrine ;
- > Outils informatiques ;
- > Équipements de réduction des consommations ;
- > Éléments corporels dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce.

Le montant minimum de l'investissement doit s'élever à 5 000€ HT.

Attention, pour être éligible le dossier de candidature doit être déposé à la Maison de l'entreprendre avant le début des travaux ou de la signature des devis.



#### CONTACT

**Maison de l'entreprendre**

05 16 53 02 30

[entreprendre@grandangouleme.fr](mailto:entreprendre@grandangouleme.fr)

## LES MOYENS

### D'ENTREPRENDRE

2.

# AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

## À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Vous souhaitez réhabiliter les locaux industriels dont vous êtes propriétaires ? GrandAngoulême vous propose une aide spécifique destinée aux locaux à vocation économique.

## FONCTIONNEMENT

Les travaux éligibles sont liés à l'amélioration énergétique des bâtiments. Les dépenses envisagées par le porteur de projet sont analysées par SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle-Aquitaine).

La procédure pour déposer un dossier est la suivante :

- > Envoi d'une demande par courrier au Président de GrandAngoulême en détaillant l'opération envisagée,
- > En retour, un dossier de demande à compléter sera adressé au demandeur,
- > Après étude du dossier, une visite sur site sera faite par l'équipe de SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle-Aquitaine) qui réalisera un rapport présentant l'amélioration énergétique du bâtiment,
- > Le dossier et le rapport seront ensuite soumis au Conseil Communautaire de GrandAngoulême pour validation.

Si le dossier est accepté, des aides plafonnées sont attribuées en fonction du montant du projet :

- > Travaux inférieurs à 300 000 € : aide plafonnée à 20%,
- > Travaux supérieurs à 300 000 € : aide plafonnée à 10 % et à 100 000 €.

Une bonification de 5 000 € sera attribuée si le projet prévoit la création de plus de 5 emplois et/ou un plan de mobilité entreprise.



### CONTACT

Maison de l'entreprendre  
05 16 53 02 30  
entreprendre@grandangouleme.fr

## LES MOYENS

### D'ENTREPRENDRE

9.

## AIDE À LA

# RECHERCHE IMMOBILIÈRE

### FONCTIONNEMENT

#### À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Aux entreprises qui cherchent à s'implanter dans une zone d'activité. GrandAngoulême propose une aide spécifique destinée à la recherche immobilière.

Cet accompagnement se compose de plusieurs étapes :

1. Lors d'un premier rendez-vous avec le GrandAngoulême, le chef d'entreprises exprime le projet envisagé et les besoins associés, par exemple : superficie du bâtiment et du terrain, secteur géographique ou zone d'activité souhaitée... Un calendrier prévisionnel est ensuite défini.
2. Dans un second temps le GrandAngoulême propose des terrains. Si l'un d'eux convient, les étapes suivantes sont : vente du terrain, permis de construire, travaux...

GrandAngoulême accompagne l'entreprise dans toutes les démarches pour l'implantation.



#### CONTACT

Maison de l'entreprendre  
05 16 53 02 30  
entreprendre@grandangouleme.fr

## LES MOYENS

### D'ENTREPRENDRE

6.

# EMPLOI DU CONJOINT

## FONCTIONNEMENT

### À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Aux entreprises :  
TPE/PME qui  
souhaitent recruter  
en exogène et  
qui rencontrent  
des difficultés, la  
problématique de  
l'emploi du conjoint  
intervenant comme  
un obstacle à la  
mobilité.

Pour faciliter la prise de décision d'un collaborateur lors d'une proposition de mobilité ou d'embauche vers notre territoire, GrandAngoulême propose d'intégrer dans le processus de recrutement une réponse à l'emploi du conjoint.

Dans le cadre d'une expérimentation, **Groupe**ment d'Employeur16Emploi propose un accompagnement sur-mesure du conjoint :

- > bilan des aptitudes,
- > définition du projet professionnel,
- > découverte du tissu économique,
- > préparation aux entretiens,
- > la mise en relation avec les entreprises qui peuvent répondre à votre projet.



### CONTACT

Maison de l'entreprendre  
05 16 53 02 30  
entreprendre@grandangouleme.fr

## LES MOYENS

### D'ENTREPRENDRE

5.

## ESPACE TEST AGRICOLE

### À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Vous souhaitez créer votre activité professionnelle dans le maraichage diversifié ou en agriculture biologique ?

GrandAngoulême et ses partenaires Champs du partage, le lycée de l'Oisellerie, l'hôpital Camille Claudel, la Chambre d'agriculture, le syndicat des maraichers et la Maison de l'Agriculture Biologique vous proposent de tester votre projet d'activité agricole de manière responsable et autonome.



### FONCTIONNEMENT

L'espace test agricole fonctionne comme une pépinière d'activités. Ce lieu permet à des personnes de tester leur projet de maraichage biologique avant de créer leur entreprise agricole et de se lancer dans les investissements. 9000 m<sup>2</sup> de terres cultivables sont mises à disposition ainsi que l'outillage nécessaire à la conduite d'exploitation.

L'espace test permet aux porteurs de projets d'expérimenter leur projet maraicher en conditions réelles et de bénéficier d'un suivi personnalisé avec :

- > Un paysan tuteur : pour échanger et s'appuyer sur le savoir d'un professionnel.
- > Un référent technique : pour assurer un suivi technique et hebdomadaire de la production.
- > Un accompagnement à l'installation.

Les producteurs accueillis sont encouragés à développer une agriculture respectueuse de l'environnement.

**L'hébergement a une durée de 1 à 3 ans.**

Les critères de recrutement sont les suivants :

- > Avoir un projet d'installation concret.
- > Être éligible au contrat CAPE.
- > Avoir suivi un diplôme agricole (niveau IV min.) ou justifier d'une expérience significative dans le domaine.
- > Être autonome pour ses déplacements (pour se rendre sur le site et commercialiser les produits à l'extérieur).
- > Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité (1 000 euros minimum pour l'achat des semences principalement).
- > Être suivi par un paysan tuteur du territoire.

### CONTACT

**Maison de l'entreprendre**

05 16 53 02 30

entreprendre@grandangouleme.fr